



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Parapharmacie

Question écrite n° 2459

Texte de la question

M Michel Pelchat attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement sur le fait que le ministère de la santé l'avait assuré, en réponse à la question écrite n° 23131, que le Gouvernement préparait un projet de loi tenant le plus grand compte du rapport élaboré par la commission Cortesse sur la parapharmacie. Il lui demande donc de bien vouloir l'informer des projets de l'actuel Gouvernement sur cette question.

Texte de la réponse

Reponse. - Le 22 juillet 1986, le ministre de l'économie, des finances et de la privatisation et le ministre des affaires sociales ont créé une commission interministérielle chargée de « redéfinir les limites du monopole pharmaceutique après examen de la définition du médicament, ainsi que le régime administratif des produits de parapharmacie ». Les conclusions du rapport remis par cette commission en mars 1987 font l'objet d'un examen très attentif par le Gouvernement formé en juin 1988. Cependant, à ce jour, il n'a pas été pris de décision quant à l'élaboration d'un éventuel projet de loi.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2459

Rubrique : Pharmacie

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2575